

## JOURNÉE DE LUTTES POUR LES DROITS DES FEMMES, on n'a pas de tracteur mais faisons du bruit !

L'UNION FÉDÉRALE DE LA SANTÉ PRIVÉE APPELLE TOUS LES SALARIÉ-E-S, SYNDIQUÉ-E-S, ÉLU-E-S, MANDATÉ-E-S À DESCENDRE DANS LA RUE LE 8 MARS 2024 POUR REJOINDRE LES CORTÈGES DE LA CGT QUI SERONT ORGANISÉS PARTOUT DANS LES TERRITOIRES.

À qualifications égales, les inégalités salariales persistent dans nos établissements de santé et du médico-social, entre les métiers à prédominance féminine et masculine. Elles s'intensifient selon le secteur d'activité professionnelle ou les pays européens.

Pour exemple, le salaire moyen dans notre secteur sanitaire et social est de 2 070 euros alors que dans la métallurgie, il est de 3 150 euros (données DARES). Sous prétexte que nous travaillons dans un secteur « féminisé », que les femmes auraient des dons naturels pour soigner, aider, faire des tâches administratives... nos qualifications sont moins rémunérées et nous ne sommes pas reconnues !

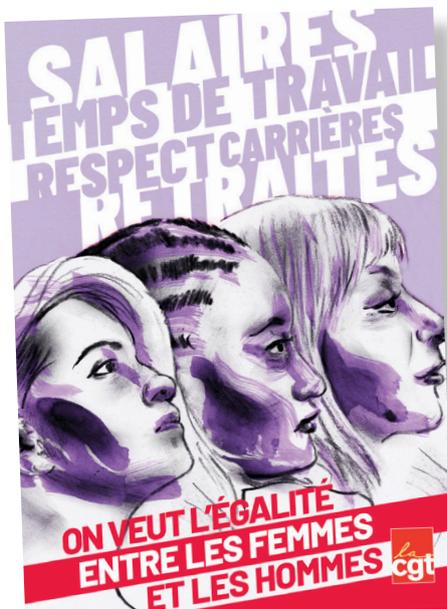
L'égalité au Travail, c'est aussi l'évolution de carrière qui, aujourd'hui, lèse les femmes, quel que soit leur emploi, leur statut, souvent par l'absence totale de compensation des conséquences de la maternité sur la carrière.

### LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES PERDURENT DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE.

Nos conditions de travail difficiles sont invisibles : port de charges lourdes, horaires postés, coupés, travail de nuit, actes techniques à la chaîne, postures

- pénibles, prise en soin et accompagnement de patients violents, de personnes vulnérables, en détresse et de leur entourage.

- Le 8 mars, Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, est une occasion d'interpeller les décideurs, les politiques, les financeurs et de sensibiliser les citoyens aux inégalités de genre, y compris les inégalités salariales.



Les femmes continuent de gagner moins que les hommes pour un travail égal ou de valeur égale. Le secteur de la santé et de l'action sociale est l'une des branches la moins bien rémunérée, ce qui constitue une violation des droits fondamentaux et une forme de discrimination.

### CES INÉGALITÉS SALARIALES NE SONT PAS JUSTIFIÉES ET DOIVENT ÊTRE COMBATTUES !

En maintenant, les femmes, dans un rapport d'infériorité professionnelle, sont les variables d'ajustement du patronat.

- Les gouvernements, nos employeurs et la société dans son ensemble doivent prendre des mesures pour garantir **une reconnaissance salariale égale pour un travail de valeur égale**, quel que soit le genre ou le secteur d'activité.

# LE 8 MARS 2024, MOBILISONS-NOUS POUR GAGNER L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU TRAVAIL ET DANS LA SOCIÉTÉ !